



ETHENEA

Rapport de durabilité 2021

Contenu

Préambule	3
1. ETHENEA – Qui sommes-nous et quelles sont nos priorités	4
1.1. Adhésion aux « Principes pour l'investissement responsable »	5
1.2. Obligations d'information en matière de durabilité.	6
1.3. Mise en œuvre au niveau de l'entreprise.	7
2. Organisation	8
2.1. Conditions-cadres	10
2.2. Un soutien à plusieurs niveaux.	11
3. Avancées sur la voie d'une gestion de portefeuille durable	12
3.1. Nette amélioration du profil de risque ESG	13
3.2. Un regard extérieur sur nos portefeuilles	14
3.3. Formation d'analyste ESG certifié (CESGA)	15
4. Portefeuilles	16
4.1. Classification des produits selon le règlement en matière de transparence (SFDR)	17
4.2. Classification des produits selon la définition du marché cible (MiFID II).	18
4.3. Le processus d'investissement ESG à la loupe	19
4.4. Contrôle de la conformité du portefeuille avec les critères ESG	23
Conclusion	24

Préambule

Chères lectrices, chers lecteurs,

La pandémie de coronavirus nous a rappelé ô combien la santé, la solidarité et la confiance mutuelle sont importantes, mais elle a aussi révélé à quel point nous dépendons du bon fonctionnement de l'économie. Lors du grand confinement du printemps 2020, alors que nos déplacements et l'activité industrielle étaient fortement réduits, les émissions de CO₂ ont fortement baissé, pour ensuite retrouver leur niveau d'avant la pandémie une fois les restrictions levées. La baisse, puis la remontée rapide des émissions de CO₂ montrent avec force les liens étroits entre économie et écologie. Les marchés financiers portent eux aussi, depuis un certain temps, une attention croissante aux aspects

environnementaux et sociaux du développement durable : les considérations environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G), regroupées sous l'acronyme « ESG », constituent les trois piliers de la durabilité. C'est à l'aune de ces trois facteurs, de plus en plus pris en compte dans l'analyse financière classique, que les conséquences d'un investissement dans une entreprise sont évaluées.

En tant que gestionnaire actif, tourné vers l'avenir, ETHENEA a pleinement conscience de sa responsabilité envers la société. Aussi nous attachons-nous à proposer à nos clients des solutions d'investissement responsable générant des rendements à la fois compétitifs et durables. La grande considération accordée aux facteurs ESG dans les investissements crée

de la valeur durable tant pour la société que pour les investisseurs et les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Dans ce premier rapport de durabilité d'ETHENEA, nous souhaitons vous présenter notre approche en matière de durabilité et comment nous la mettons en œuvre dans nos processus et nos décisions d'investissement, ainsi qu'au niveau de notre entreprise. L'ensemble de notre équipe de gestion de portefeuille est mobilisée pour continuer à l'améliorer et à optimiser les structures qui la sous-tendent, dans le cadre de notre approche collégiale qui vous est déjà familière. Nous sommes également fiers de vous faire part, chères lectrices, chers lecteurs, des progrès réalisés dans le cadre de notre approche en matière de durabilité, et c'est en

toute transparence que nous vous présentons au travers de ce rapport les améliorations apportées à notre processus de gestion durable, que nous appliquons rigoureusement à tous les niveaux de la chaîne de création de valeur, ainsi qu'au sein de notre équipe de gestion de portefeuille.

**Meilleures salutations,
Thomas Bernard**



Thomas Bernard
CEO
ETHENEA Independent Investors S.A.



Chapitre 1

ETHENEA – Qui sommes-nous et quelles sont nos priorités

1.1. Adhésion aux « Principes pour l'investissement responsable »	5
1.2. Obligations d'information en matière de durabilité	6
1.3. Mise en œuvre au niveau de l'entreprise	7

Adhésion aux « Principes pour l'investissement responsable »

Soucieuse de mettre en œuvre un processus de gestion active durable, ETHENEA a adhéré le 28 novembre 2017 aux principes pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investment, « PRI »). Ces principes, au nombre de six, ont été définis en 2006 par les Nations unies afin de promouvoir l'intégration des considérations ESG dans le domaine de l'investissement. Les signataires des PRI sont tenus de publier chaque année un rapport sur leurs activités en matière d'investissement responsable. Depuis qu'elle a adhéré à ces principes, ETHENEA s'est constamment attachée à les intégrer dans ses processus, ce qui se reflète notamment dans la publication chaque année d'un rapport de transparence (« PRI Transparency Report »), qui peut être consulté sur le [site des PRI](#).



Forte de son engagement à mettre en œuvre ces principes, ETHENEA gère désormais, depuis de nombreuses années, ses mandats

responsables sous l'angle de la durabilité. En prenant activement en compte les aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise – les « facteurs ESG » – dans ses analyses d'investissement et son processus de prise de décision, l'équipe de gestion de portefeuille agit de manière responsable en faveur d'une société durable.

De plus en plus d'investisseurs souhaitent que les capitaux confiés à ETHENEA soit investis de manière durable. L'équipe de gestion de portefeuille s'est par conséquent engagée à respecter les principes suivants dans le cadre de son processus de gestion active et de ses décisions d'investissement :

1er principe :

Nous veillons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons publient des informations circonstanciées sur les thèmes ESG.

6e principe :

Nous publions des rapports sur nos activités et les progrès réalisés dans le cadre de l'intégration de ces principes.

2e principe :

Dans la mesure du possible, nous menons un actionariat actif et intégrons les thèmes ESG dans notre politique et nos pratiques en la matière.

3e principe :

Nous intégrons les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos analyses d'investissement et notre processus de prise de décision.

4e principe :

Nous nous attachons à promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre de ces principes au sein du secteur de l'investissement.

Signatory of:



5e principe :

Les différents départements d'ETHENEA collaborent afin de mettre en œuvre ces principes plus efficacement.

Obligations d'information en matière de durabilité

En vertu du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation, « SFDR »), tous les acteurs des marchés financiers et du secteur du conseil en investissement au sein de l'UE sont tenus de publier des informations sur l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte de leurs incidences négatives sur le développement durable dans leurs processus.

Le SFDR constitue un élément important du plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne. Il vise à permettre une plus grande transparence quant à la durabilité des produits financiers, afin de promouvoir les investissements réellement durables et de prévenir le « greenwashing ». Le SFDR s'articule autour du principe de « double matérialité ».

La prise en compte conjointe d'aspects financiers et de durabilité permet aux

investisseurs de mieux évaluer dans quelle mesure les facteurs ESG et de durabilité sont intégrés dans leurs investissements. Dans le cadre du règlement SFDR, les trois Ethna Funds ainsi que le fonds HESPER FUND - Global Solutions d'ETHENEA sont classés comme relevant de l'article 8. Les fonds relevant de l'article 8 suivent une stratégie durable. Autrement dit, les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tandis que le processus d'investissement du fonds doit intégrer des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Nous réaffirmons ainsi notre ferme intention de proposer à nos clients des solutions d'investissement responsable dégageant des rendements compétitifs et durables.

ETHENEA se conforme bien entendu à cette obligation et, depuis le 10 mars 2021, met à la disposition de ses investisseurs des informations détaillées, à la fois synthétiques et complètes, sur ses différents

produits, qui peuvent être retrouvées dans les informations relatives aux fonds sur le [site Internet](#) de l'entreprise.



Mise en œuvre au niveau de l'entreprise

Parallèlement à l'intégration des critères ESG dans nos décisions d'investissement, la prise en compte des aspects de durabilité au sein même de notre entreprise fait partie intégrante de notre stratégie. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre afin de réduire le plus possible l'empreinte écologique d'ETHENEA et de contribuer à une société plus durable et plus équitable.

La prévention de la discrimination à l'embauche et dans le travail, en particulier, est une préoccupation de tous les instants pour ETHENEA. Aucun manquement n'est toléré. En matière environnementale, nous gérons les ressources de manière responsable, en prenant soin de les économiser et en nous attachant à prendre en compte les faits liés à l'environnement.

Très récemment, nous avons en outre adopté les mesures suivantes :

1. recours à de l'électricité verte pour alimenter les bureaux de l'entreprise ;
2. utilisation de voitures de fonction exclusivement hybrides ou électriques ;
3. installation prochaine de 11 stations de recharge dans le parking souterrain ;
4. réduction des déplacements professionnels en voiture ou en avion et, dans la mesure du possible ;
5. recours plus large à des outils informatiques, tels que Microsoft Teams, pour les réunions et les conférences ;
6. avantages sociaux, tels que chèques repas, régime de retraite d'entreprise ;
7. plus de bouteilles d'eau en plastique (un distributeur d'eau potable est installé à la place dans la cuisine) ;
8. mise à la disposition de nos employés d'un panier de fruits bio chaque jour ;
9. utilisation de produits de nettoyage bio ;
10. Encourager un mode de vie sain grâce à la mise à disposition d'une salle de fitness pour les employés ;





Chapitre 2

Organisation

2.1. Conditions-cadres	10
2.2. Un soutien à plusieurs niveaux	11

Authenticité et caractère sont les maîtres-mots de la philosophie d'ETHENEA en matière de durabilité.

En tant qu'entreprise, ETHENEA veille à ce que l'équipe de gestion de portefeuille dispose de conditions-cadres et d'outils de premier ordre pour mettre en œuvre ses approches ESG et définit des exclusions minimales interdisant notamment les investissements dans des entreprises dont le cœur de métier porte sur l'armement, le tabac, la pornographie, la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou la production/distribution de charbon. En aval, les différents gérants de portefeuille sont libres d'articuler le processus de recherche et l'analyse intégrée des risques ESG comme ils l'entendent.



Conditions-cadres

Les fonds gérés par ETHENEA sont des fonds multi-actifs qui peuvent investir de manière flexible dans différentes classes d'actifs, telles que les actions, les obligations, les matières premières, les devises et les liquidités, l'allocation à chaque composante étant plus ou moins importante en fonction du profil opportunités/risques du fonds. Ainsi, Ethna-DEFENSIV investit principalement en obligations, tandis qu'Ethna-DYNAMISCH met l'accent sur les actions. Ethna-AKTIV, quant à lui, est particulièrement flexible et privilégie les actions ou les obligations, selon l'évaluation de la situation du marché. Il peut également investir dans des matières premières, des devises et des liquidités à des fins de diversification, ou lorsque l'équipe de gestion de portefeuille estime que ces classes d'actifs offrent des opportunités d'investissement intéressantes. Enfin, HESPER FUND – Global Solutions est géré principalement en fonction des conditions macroéconomiques et peut également investir dans des ETF et des instruments dérivés.

Le comité ESG d'ETHENEA existe depuis un certain temps déjà. Il est composé à parts égales d'un représentant de la direction d'ETHENEA, d'un responsable de la conformité, d'un membre de la gestion des risques et d'un membre de la gestion de portefeuille. Le comité doit se réunir régulièrement, au moins une fois par semestre.

Sa mission consiste à examiner les développements importants, notamment en ce qui concerne les modifications d'exigences réglementaires en matière d'investissement durable, et à en rendre compte au conseil d'administration, ainsi qu'à la direction d'ETHENEA.

Au terme d'une intense réflexion interne sur les moyens de satisfaire aux exigences spécifiques liées à l'intégration, au contrôle et à la documentation des critères ESG dans le cadre de la gestion de portefeuille, mais aussi de mettre en place un dialogue actif en interne afin de veiller à ce que le respect des normes ESG d'ETHENEA fasse l'objet

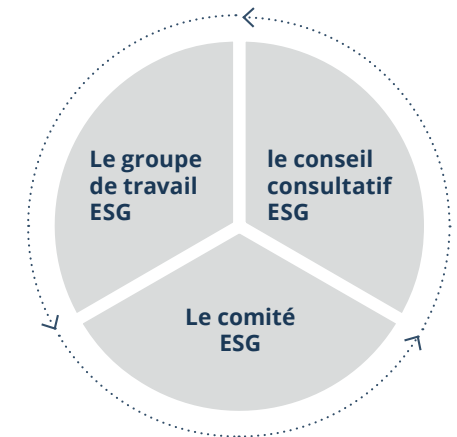
d'une attention constante, tant au sein de l'entreprise que dans le cadre de la gestion de portefeuille, ETHENEA s'est dotée en 2021 d'autres organes en plus du comité ESG.

La philosophie ESG propre à chaque fonds est définie dans le cadre d'un forum favorisant l'échange d'idées et l'amélioration continue. C'est dans cette optique d'un groupe de travail ESG, composé de représentants des équipes de gestion des différents fonds, a été créé en 2021.

Le conseil consultatif ESG épaulé quant à lui le comité ESG. C'est un organe indépendant, qui est également investi d'un rôle de conciliation.

Depuis 2021, le conseil consultatif ESG, le comité ESG et le groupe de travail ESG travaillent main dans la main de manière constructive et fructueuse.

Le mode de fonctionnement et d'action peut être illustré comme



Un soutien à plusieurs niveaux

Afin de leur permettre d'évaluer les différents types de risques de durabilité, ETHENEA met à la disposition des équipes de gestion de portefeuille, quotidiennement ou sur une base ad hoc, différentes évaluations standardisées, des analyses individuelles, ainsi que des informations détaillées provenant de [Sustainalytics](#), un fournisseur de données spécialisé de premier plan. Sustainalytics est une entreprise indépendante leader dans le domaine de la recherche, des notations et des analyses en matière ESG et de gouvernance d'entreprise, dont les évaluations sont utilisées par les investisseurs du monde entier.

Les informations issues de la base de données Sustainalytics, relatives notamment aux risques, aux controverses, aux participations et aux normes internationales en lien avec les enjeux ESG, sous-tendent

de nombreuses analyses ESG et sont mises à jour quotidiennement. Par ailleurs, nous prenons également en compte le score de démocratie (« Freedom in the World ») attribué chaque année aux différents États par l'ONG internationale [Freedom House](#).



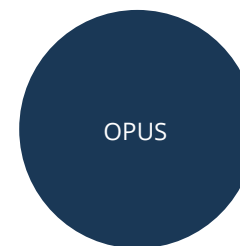
Ces données sont utilisées pour le suivi régulier des listes d'exclusions dans le système de gestion des ordres, au sein duquel un contrôle automatisé de conformité est effectué avant chaque investissement.

Le stockage centralisé des données sur nos propres serveurs nous permet de répondre rapidement et de manière ciblée aux questions de notre équipe de gestion de portefeuille et ainsi, de l'aider à prendre des décisions éclairées.



Carbon Disclosure Project
(CDP)
Sustainalytics

Données



**Order- Management-
System**



Chapitre 3

Avancées sur la voie d'une gestion de portefeuille durable

3.1. Nette amélioration du profil de risque ESG	13
3.2. Un regard extérieur sur nos portefeuilles	14
3.3. Formation d'analyste ESG certifié (CESGA)	15

Nette amélioration du profil de risque ESG

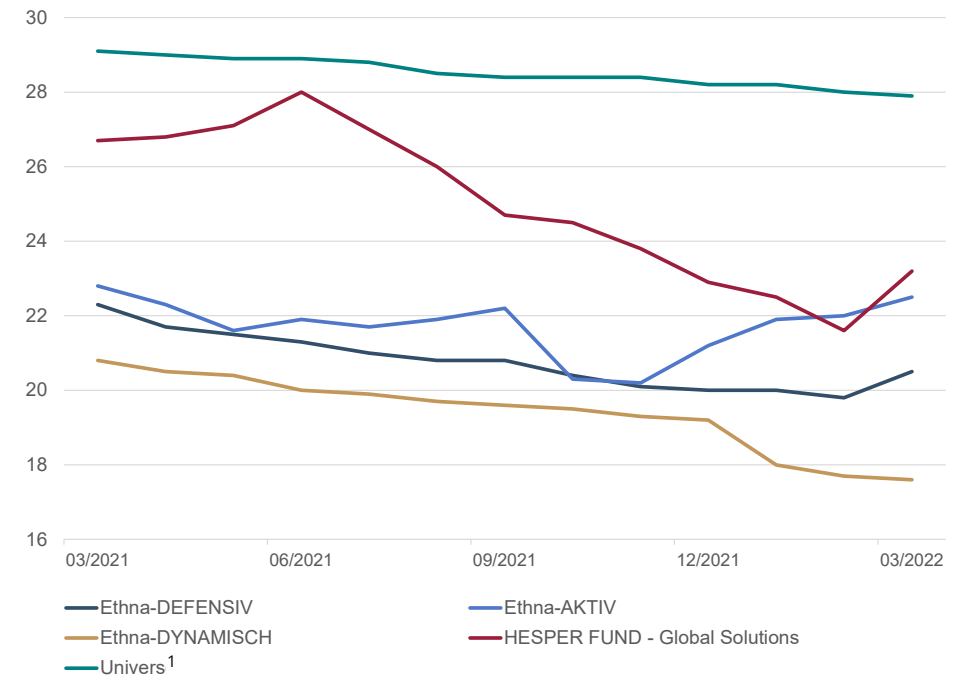
Tous les fonds gérés par ETHENEA ont vu leur profil de risque ESG s'améliorer notablement au cours de l'exercice écoulé. Les analyses effectuées à l'aide de notre outil ESG montrent une nette réduction du niveau de risque de tous nos fonds, qui se situe bien en deçà de celui du marché.

Le profil de risque ESG des différents fonds est calculé sur la base de la moyenne pondérée des notations de risque ESG attribuées par Sustainalytics, une filiale de Morningstar, aux différentes entreprises. La notation de risque ESG tient compte de l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG et intègre la gestion active de ces risques par cette entreprise dans la note finale. Il est ainsi possible de comparer les évaluations des différents secteurs et d'obtenir une estimation pertinente de la durabilité du fonds au niveau du portefeuille. Les principaux facteurs d'influence sont : Corporate Governance, Product Governance,

Business Ethics, Access to Basic Services, Human Capital, Bribery and Corruption, Emissions, Effluents and Waste, Occupational Health and Safety.

Les bons scores obtenus démontrent que les risques ESG importants ont pu être systématiquement réduits au niveau des titres individuels. À l'évidence, les efforts déployés ces dernières années en faveur du développement durable ont été couronnés de succès et commencent désormais à porter leurs fruits.

Évaluation des risques ESG



Source : Sustainalytics ; calculs internes

¹ Le score de risque ESG moyen de toutes les entreprises figurant dans l'univers de recherche de Sustainalytics.

Un regard extérieur sur nos portefeuilles

L'évolution positive du profil de risque ESG de nos fonds mise en lumière par nos analyses internes est aussi régulièrement confirmée par des organismes externes indépendants. Nous travaillons en étroite collaboration avec Morningstar, qui passe au crible un large éventail de fonds accessibles au public et les évalue au regard de critères de durabilité. La transparence de notre approche en matière de durabilité s'en trouve encore accrue, ce qui permet à nos investisseurs, tant existants que potentiels, de comparer en toute simplicité nos produits avec ceux de nos concurrents.

À la date de ce rapport, Ethna-DYNAMISCH affiche une note de durabilité Morningstar (Morningstar Sustainability Rating) de cinq globes. Ethna-DEFENSIV, Ethna-AKTIV et HESPER FUND – Global Solutions peuvent quant à eux prétendre à une note de quatre ou cinq globes.

La notation Morningstar est établie selon le barème suivant : les 10 % de fonds analysés qui présentent les risques ESG les plus faibles reçoivent une note de cinq globes, les 22,5 % suivants, assortis de risques ESG inférieurs à la moyenne, une note de quatre globes, les 33 % suivants une note de trois globes pour des risques ESG moyens, les 22,5 % suivants, assortis de risques supérieurs à la moyenne, une note de deux globes et enfin, les 10 % de fonds qui présentent les risques ESG les plus élevés reçoivent une note d'un globe.

Ainsi, les fonds Ethna, mais aussi HESPER FUND – Global Solutions, le dernier produit d'ETHENEA, se classent dans le tiers des fonds accessibles au public les plus durables. L'équipe de gestion de portefeuille aspire à conserver ce classement de premier ordre et, si possible, à l'améliorer.

Ethna-DEFENSIV



Morningstar Rating™

Valable entre autres pour la classe de part Ethna-DEFENSIV (A).
Statut au : 30.06.2022

Ethna-AKTIV



Morningstar Rating™

Valable entre autres pour la classe de part Ethna-AKTIV (A).
Statut au : 30.06.2022

Ethna-DYNAMISCH



Morningstar Rating™

Valable entre autres pour la classe de part Ethna-DYNAMISCH (A).
Statut au : 30.06.2022

HESPER FUND – Global Solutions



Morningstar Rating™

Valable entre autres pour la classe de part HESPER FUND - Global Solutions T-6 EUR.
Statut au : 30.06.2022

Morningstar Sustainability Rating™



Sur 5 657 fonds de la catégorie Cautious Allocation au 30.04.2022. Sur la base de 83,36% des encours éligibles " Entreprise " et de 100% des encours éligibles " Souverain ". Les données sont basées sur les positions longues uniquement.

Morningstar Sustainability Rating™



Sur 5 657 fonds de la catégorie Cautious Allocation au 30.04.2022. Sur la base de 93% des encours éligibles " Entreprise " et de 100% des encours éligibles " Souverain ". Les données sont basées sur les positions longues uniquement.

Morningstar Sustainability Rating™



Sur 5 395 fonds de la catégorie Moderate Allocation au 30.04.2022. Sur la base de 94,91% des encours éligibles " Entreprise " et de 100% des encours éligibles " Souverain ". Les données sont basées sur les positions longues uniquement.

Morningstar Sustainability Rating™



Sur 121 fonds de la catégorie Macro Trading EUR au 30.04.2022. Sur la base de 90,30% des encours éligibles " Entreprise " et de 100% des encours éligibles " Souverain ". Les données sont basées sur les positions longues uniquement.

Formation d'analyste ESG certifié (CESGA)

L'intégration de données ESG dans le processus d'investissement et l'évaluation des opportunités et des risques en la matière revêtent une importance de plus en plus grande face aux enjeux croissants dans le domaine social, environnemental et réglementaire. Dans le même temps, ainsi que l'a souligné le Forum économique mondial, une formation ESG insuffisante représente l'un des principaux obstacles à l'intégration des critères de durabilité dans les décisions d'investissement. Ainsi, 3 gérants de portefeuille ont suivi la formation d'analyste ESG certifié (Certified Environmental, Social and Governance Analyst®, [CESGA](#)) dispensée par la FEAAF l'an dernier.



Le programme vise à permettre aux participants de maîtriser les enjeux sociaux et environnementaux en leur apportant la formation nécessaire pour mesurer,

évaluer et intégrer les thèmes ESG dans les décisions d'investissement. La certification CESGA® allie un savoir-faire ESG à une analyse fondamentale théorique des entreprises et couvre notamment les domaines suivants :

- >> Intégration de critères ESG dans les processus d'investissement.
- >> Systématisation de différentes approches d'investissement ESG.
- >> Évaluation de différentes normes de reporting ESG.
- >> Investissement responsable dans les différentes classes d'actifs.
- >> Intégration des facteurs ESG dans les modèles de valorisation.



Chapitre 4

Portefeuilles

4.1. Classification des produits selon le règlement en matière de transparence (SFDR)	17
4.2. Classification des produits selon la définition du marché cible (MiFID II)	18
4.3. Le processus d'investissement ESG à la loupe	19
4.4. Contrôle de la conformité du portefeuille avec les critères ESG	23

Classification des produits selon le règlement en matière de transparence (SFDR)

Afin que la durabilité des différents produits d'investissement puisse être évaluée de manière plus fiable et objective, l'Union européenne a édicté le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (en bref SFDR, « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») qui est entré en vigueur le 10 mars 2021. Le règlement vise en premier lieu la transparence et la comparabilité qui faisait défaut jusqu'à présent. Même s'il n'a pas pu être pleinement applicable dès le départ, dans l'attente d'autres réglementations ESG importantes à venir, notamment la taxonomie de l'UE et l'ajustement de la directive MiFID II, le règlement SFDR représente incontestablement un tournant majeur pour les fonds d'investissement.

La classification s'appuyant sur la stratégie ESG constituera le principal signe distinctif des fonds qui devront choisir de se répartir dans l'une des trois catégories de produits suivantes :

Article 6	Article 8	Article 9
Les fonds relevant de l'article 6 sont des fonds ordinaires qui ne suivent pas de stratégie durable explicite.	Les fonds relevant de l'article 8 suivent une stratégie durable. Autrement dit, les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (G), tandis que le processus d'investissement du fonds doit intégrer des caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S).	Les fonds relevant de l'article 9 effectuent des investissements durables souvent également appelés investissements d'impact. Dans ces cas-là, ils doivent afficher un objectif de durabilité concret, par exemple la réduction des émissions de CO ₂ .

Dans le cadre du règlement SFDR, les trois Ethna Funds ainsi que le fonds HESPER FUND - Global Solutions d'ETHENEA font partie des fonds relevant de l'article 8. Nous réaffirmons ainsi notre ferme intention de proposer à nos clients des solutions d'investissement responsable dégagant des rendements compétitifs et durables. L'approche ESG est et reste un pilier essentiel. Par ailleurs, nous nous assurons ainsi que nos fonds pourront continuer de faire partie du cœur de portefeuille de nos investisseurs.

Classification des produits selon la définition du marché cible (MiFID II)

Le règlement 2021/1253 de la Commission européenne régit, en tant qu'extension du règlement MiFID II, la définition de la durabilité d'un instrument financier. En résumé, un instrument durable doit remplir l'un des trois critères suivants :

- avoir une proportion minimale d'investissements écologiquement durables au sens du règlement sur la taxonomie (2020/852),
- avoir une proportion minimale d'investissements durables au sens du règlement européen SFDR (2019/2088),
- prendre en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité (dits PAI).

Chez ETHENEA, nous avons décidé de nous conformer à ce dernier point ([Déclaration d'ETHENEA sur les principales incidences négatives en matière de durabilité](#)). Nous allons un peu plus loin et basons notre mise en œuvre pratique sur une norme sectorielle. Le Comité allemand du secteur bancaire a élaboré, conjointement avec l'Association



allemande des fonds d'investissement (BVI) et l'Association allemande des produits dérivés (DDV) une norme standard pour la détermination des marchés cibles des valeurs mobilières, laquelle suscite également un intérêt croissant d'autres marchés européens.

Tous les fonds d'investissement gérés par ETHENEA intègrent donc :

- une stratégie ESG dédiée,
- les PAIs standards sur les questions environnementales et sociales,
- les exclusions minimales définies par les associations, mais aussi
- une norme sectorielle reconnue (UN PRI).

Par conséquent, la gestion de portefeuille s'est engagée à respecter un large éventail d'exclusions relatives aux investissements critiques et à intégrer systématiquement la durabilité dans le processus d'investissement par exemple dans son engagement à travers l'exercice des droits de vote, l'exercice actif des droits

des actionnaires ou des créanciers et/ou par le dialogue avec les émetteurs. En outre, la gestion de portefeuille poursuit une stratégie d'investissement ESG dédiée décrite plus en détail ci-après.

Le processus d'investissement ESG à la loupe

Pour l'équipe de gestion de portefeuille, l'intégration des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement. Aussi les facteurs ESG sont-ils systématiquement pris en compte dans les décisions d'investissement. Afin de s'assurer que les normes et les critères ESG pertinents soient pris en compte à chaque étape de la construction de portefeuille, l'équipe applique un processus d'analyse et de décision ESG standardisé. Le gérant de portefeuille ne peut déroger au processus défini qu'avec l'accord du comité ESG.

L'approche d'investissement ESG s'appuie sur un processus en trois étapes, qui exploite à la fois la recherche interne et des informations provenant de prestataires externes.

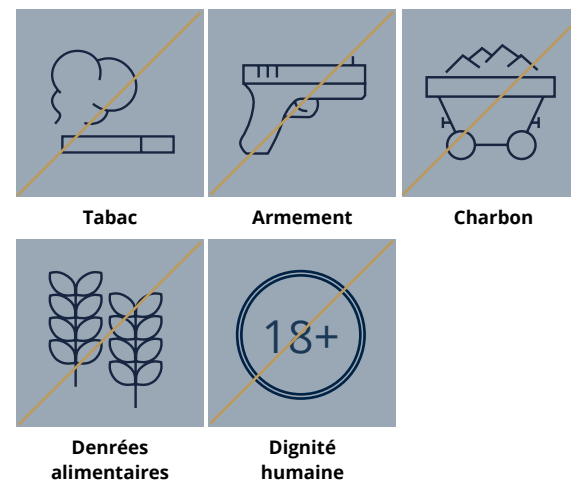


1. Procédure d'exclusion

Lors de la sélection de titres, nous nous attachons à exclure les entreprises dont le modèle économique ne répond pas à nos exigences minimales en matière de durabilité (« filtrage négatif »). Les critères sur lesquels nous nous basons ciblent les entreprises dont le cœur de métier porte sur la fabrication ou la vente d'armes, le tabac, la pornographie, la spéculation sur les denrées alimentaires de base et le charbon. Cependant, il est possible que le fonds investisse dans des grands groupes internationaux exerçant des activités diverses (p. ex. Siemens) dont certains clients peuvent être issus du secteur militaire, notamment.

Par ailleurs, nous n'investissons pas dans les entreprises ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne proposent pas de mesures convaincantes pour remédier à ces manquements.

Au niveau des émetteurs souverains, nous excluons les investissements dans les emprunts de pays qualifiés de « non libres » dans le rapport annuel de [Freedom House](#).



2. Évaluation des risques ESG

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion de portefeuille se forge une opinion sur les risques de durabilité importants liés à un investissement. Elle privilégie dans le cadre de ses investissements les entreprises qui sont peu exposées aux principaux risques ESG et qui, dès lors, ne présentent pas un profil critique, ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG obligatoirement associés à leur activité.


Pour évaluer les risques ESG propres aux différentes entreprises, l'équipe a accès aux données de Sustainability. La collaboration avec ce prestataire externe permet d'évaluer les risques objectivement, rapidement et efficacement au sein d'un univers d'investissement large. Sustainability synthétise les résultats de ses analyses au sein d'une note de risque ESG sur une échelle de 0 à 100.

Des critères objectifs et vérifiables sont définis pour chacun des fonds gérés par ETHENEA. Au regard des notes de risque ESG fournies par Sustainability, les fonds doivent en moyenne présenter au moins un profil de risque ESG modéré (note inférieure à 30).

Des titres individuels présentant des risques élevés (note de risque ESG supérieure à 40) peuvent, dans des cas exceptionnels dûment justifiés, être éligibles à l'investissement, moyennant la mise en place d'un processus d'engagement actif afin d'améliorer le profil de risque ESG de l'investissement. Par principe, les titres qui présentent des risques graves (note de risque ESG supérieure à 50) sont exclus.

Si moins de 51 % des investissements directs d'un fonds dans des entreprises sont couverts par une note de risque ESG calculée par Sustainability, les gérants de portefeuille sont tenus d'effectuer des analyses comparables ou de choisir d'autres investissements dotés d'une note de risque ESG. Il se peut en outre que des investissements (p. ex. actions d'entreprises introduites en Bourse, obligations nouvellement émises) ne soient pas couverts par Sustainability. Dans ce cas également, le gérant de portefeuille est invité à effectuer ses propres analyses afin d'éviter toute incohérence avec le processus ESG.

Exemple d'analyse ESG interne


ETHENEA

Daimler Truck

2.375% 2028 senior unsecured
Dernière révision le 23 décembre 2021

Obligation
Automobile
Allemagne

↑

NOTE DE RISQUE ESG

Daimler Truck prévoit de publier un rapport de durabilité complet mi-2022.

Environnement
L'entreprise aspire à la neutralité carbone dans les transports d'ici 2050. Dès l'année prochaine, elle prévoit d'équiper de moteurs électriques à batterie sa gamme de camions et de bus destinés aux marchés européen, américain et japonais, sur lesquels elle réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires. À partir de 2025, la gamme de véhicules de série sera complétée par des camions à moteur à pile à combustible. À compter de 2039, l'entreprise ne commercialisera plus que des véhicules neutres en CO₂ en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. Elle prévoit pour cela de développer une gamme complète de véhicules électriques. Les premiers véhicules de série sont déjà en service.
La production doit en outre être neutre en CO₂ : la neutralité carbone doit être atteinte d'ici 2022 pour toutes les usines européennes, d'ici 2025 pour les usines indiennes et américaines et d'ici 2039 pour l'ensemble des usines et secteurs d'activités à travers le monde.
L'entreprise s'attache à utiliser de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelable, ainsi qu'à réduire l'utilisation de ressources primaires pour sa production. La chaîne d'approvisionnement doit également contribuer aux efforts en faveur de la durabilité. Daimler Truck attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux dispositions légales en matière de protection de l'environnement. Les fournisseurs directs sont tenus de respecter les normes de durabilité de Daimler Truck.

Société
Trois thèmes sont ciblés. Premièrement : rendre le trafic routier plus sûr, grâce à de nouveaux systèmes de sécurité destinés à aider les chauffeurs dans leur travail quotidien, tels que les assistants Active Sideguard. Deuxièmement : être un bon employeur, en s'attachant notamment à promouvoir la diversité, l'intégration, la santé et la sécurité, la protection des données et la formation continue. Troisièmement : veiller au respect des droits de l'homme. Daimler Truck adhère aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi qu'au Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme du gouvernement allemand.

Gouvernance
L'accent est placé dans ce domaine sur une gouvernance durable, sur le respect des principales normes en matière de gestion de la conformité, ainsi que sur un reporting clair et transparent.

ENVIRONNEMENT	+	/	-
Énergie à base de pétrole et de gaz	☑	☑	☑
Énergie à base de charbon	☑	☑	☑
Énergie nucléaire	☑	☑	☑
Domages environnementaux	☑	☑	☑
SOCIAL			
Jeux	☑	☑	☑
Diversissement pour adultes	☑	☑	☑
Tabac	☑	☑	☑
Armes	☑	☑	☑
Armes controversées	☑	☑	☑
Droits des travailleurs	☑	☑	☑
Travail des enfants	☑	☑	☑
Droits de l'homme	☑	☑	☑
GOVERNANCE			
Corruption	☑	☑	☑
Reporting	☑	☑	☑
Structure actionnariale	☑	☑	☑
Structure du comité de surveillance	☑	☑	☑
Source : Bloomberg			
+ : score ESG positif ; / : score ESG neutre ; - : score ESG négatif			

PERFORMANCE SUR LES 12 MOIS (en millions d'EUR)

Chiffre d'affaires boursière	26.7	36.0
Flottant (%)	5.2	Ebitda 491 mio

ACTIONNAIRE

	Position	%
Daimler AG	288 mio	6.4
République de Chine	53 mio	6.49
Tenaciou3 Prospect Inv.	51 mio	6.3
BlackRock	10 mio	1.29
Bank of America	3 mio	0.35

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE
Daimler Truck conçoit et fabrique des camions et des bus à usage commercial. Daimler Truck Holding fournit une clientèle internationale.

RAPPORT ESG
<https://www.daimlertruck.com/nachhaltigkeit/>

3. Engagement

Les titres individuels présentant des risques ESG élevés doivent faire l'objet d'un processus d'engagement ciblé. Dans le cas d'un investissement en actions, l'engagement pourra par exemple s'effectuer au travers de l'exercice des droits de vote qui y sont liés et du recours actif aux différents droits des actionnaires. Dans le cas d'un investissement obligataire, il pourra s'agir de faire valoir les droits des créanciers. En outre, le gérant de portefeuille est invité à nouer un dialogue actif avec la direction de l'entreprise afin de définir conjointement des objectifs de durabilité, de les remettre en question, le cas échéant, et s'il y a lieu, de proposer des améliorations. Dans le cas d'une obligation nouvellement émise, cela pourra par exemple se faire à l'occasion d'événements de présentation, de conférences de presse, de la présentation des résultats trimestriels ou annuels ou

de conférences, mais aussi directement auprès de l'entreprise, lors de réunions ou d'entretiens avec des représentants de celle-ci, ou de façon ad hoc dans le cadre des relations avec les investisseurs. Dans tous les cas, un dialogue actif sur l'évolution des activités, sur le développement stratégique de l'entreprise et sur les aspects de durabilité est essentiel, en particulier pour les titres présentant un profil ESG critique.

Contrôle de la conformité du portefeuille avec les critères ESG

Le contrôle continu de la conformité du portefeuille avec les critères ESG est assuré au moyen d'un rapport quotidien établi par le département Gestion des risques et des données, qui reprend tous les changements apportés par Sustainalytics aux notations des investissements en portefeuille depuis la veille. Une attention particulière est portée aux modifications des notes de risque ESG, à la réévaluation des controverses, ainsi qu'au respect des principes du Pacte mondial des Nations unies. La modification de l'évaluation d'un investissement peut éventuellement conduire à sa remise en cause. Si l'investissement est placé de ce fait sur la liste d'exclusions, le gérant de portefeuille le vendra dans les meilleurs délais. Dans le cas où cela s'avère impossible ou fortement préjudiciable aux intérêts des investisseurs du fait d'un manque de liquidité ou pour d'autres raisons, une solution alternative devra être convenue avec le comité ESG.

Les rapports quotidiens contiennent en outre des informations sur la répartition des notes de risque ESG des investissements, y compris leur valeur moyenne, ce qui permet au gérant de surveiller en permanence la qualité du portefeuille en termes de durabilité. Ces informations sont complétées par des données sur la qualité ESG des investissements qui ne sont pas évaluées par Sustainalytics.

Conclusion

Le premier rapport de durabilité d'ETHENEA vise à vous présenter, chers investisseurs, les avancées réalisées, les objectifs atteints ainsi que notre contribution à une gestion d'actifs plus durable, et ce en toute transparence. Nous espérons vous avoir démontré de façon crédible l'importance particulière que nous attachons à la durabilité, un thème étroitement lié à nos principales convictions et qui occupe une place centrale dans notre philosophie d'investissement. Ce rapport de durabilité n'était qu'une première étape, et il reste encore beaucoup à faire. Le secteur de la gestion d'actifs continue de se développer de manière très dynamique et les investisseurs attendent, à juste titre, qu'il assume sa part de responsabilité et apporte sa contribution au

regard des enjeux sociaux et environnementaux. À cet égard, ce rapport de durabilité ne vise pas seulement à informer, mais aussi à encourager la réflexion, afin de contribuer à la mise en place de nouveaux objectifs en faveur d'une gestion d'actifs plus durable. ETHENEA entend poursuivre plus avant les efforts qu'elle a déployés jusqu'à présent en faveur du développement durable et mettre en œuvre de nouvelles initiatives, en plaçant encore davantage l'accent sur les aspects de durabilité, sans toutefois hypothéquer la performance des fonds. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour que nos différents fonds conservent cette année encore leurs notations ESG de premier ordre, voire les améliorent. Entre deux entreprises

présentant un profil opportunités/risques similaire, nous privilégierons toujours la plus durable, raison pour laquelle les valeurs critiques, qui ne sont pas compatibles avec notre approche en matière de durabilité, sont exclues de notre univers d'investissement. En outre, nous aspirons ouvertement à entretenir des relations encore plus étroites avec les entreprises et à les accompagner au plus près dans leurs progrès.

Les gestionnaires d'actifs sont soumis à une pression réglementaire et à des exigences croissantes. ETHENEA prend très au sérieux les changements réglementaires à venir, notamment les exigences en matière de transparence qu'introduira prochainement la taxonomie de l'UE, et nous nous interrogeons

d'ores et déjà sur la manière la plus efficace d'y répondre. Nous aspirons à faire figure d'exemple en la matière.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, dans le détail, de la mise en œuvre concrète des objectifs susmentionnés et des nouveaux progrès réalisés dans ce sens. Le prochain rapport de durabilité d'ETHENEA sera publié en 2023.

Votre équipe ETHENEA



ETHENEA

Cette publication est notre premier rapport de durabilité et répond aux exigences de la directive européenne sur la publication d'informations non financières. Elle décrit les activités de ETHENEA et leur impact sur les individus et l'environnement et documente les indicateurs clés de performance pertinents. Le rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Toutes les informations concernent ETHENEA Independent Investors S.A. et les activités de gestion de portefeuille de ETHENEA. Le rapport est disponible sur notre site internet www.ethenea.com. Nous encourageons vivement vos commentaires ou questions sur notre rapport de durabilité. Pour ce faire, veuillez nous envoyer un e-mail à : info@ethenea.com

Nous tenons à remercier tous nos collègues qui ont participé à la publication de ce rapport !

Copyright © ETHENEA Independent Investors S.A. (2022). Tous droits réservés.

ETHENEA Independent Investors S.A.
(Société Anonyme)
16, rue Gabriel Lippmann
5365 Munsbach, Luxembourg
TVA : LU24217304
Téléphone : +352 276 921-10
Fax : +352 276 921-1099
info@ethenea.com

Situation à juin 2022

ethenea.com